

MGP INSTRUMENTS
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
au capital de 5.500.000 francs
Siège social : Lieu-dit Calès 13113 LAMANON
RCS Tarascon B 303 375 406

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE**

DU 13 décembre 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 13 décembre à 14 heures,

les membres du Conseil de Surveillance de la Société MGP INSTRUMENTS se sont réunis
au 18 avenue George V - Paris 8ème, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés

Mr Jean François CROCE-SPINELLI

M. Laurent CHEVALIER

MURRAY AVENIR, représentée par M. Bernard MULLER

M. Dominique BELLANGER

Mme Danielle CHARBONNIER Représentant du Comité d'Entreprise

M. Patrick PAGES Représentant du Comité d'Entreprise

Lesquels émargent aussitôt le registre de présence.

Sont absents et excusés

M. Antoine CHAPPUIS

EPICEA, représentée par M. Jean François PUECH

BANQUE DE VIZILLE, représentée par Mr Erick POUILLY, Observateur

SNVB PARTICIPATION, représentée par M. Thierry FRANCOIS, Observateur

M. Gérard PAYAN) Représentants du Comité
M. Jean-Pierre JIMENEZ) d'Entreprise
M. Laurent VARINI

La majorité de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Est également présent M. Bertrand PIENS, membre du Directoire.

M.V. DEPOY 263
09 MARS 2000

M. Laurent CHEVALIER ouvre la séance en indiquant que les questions de l'ordre du jour sont les suivantes :

1. Marche des affaires
2. Nomination d'un Vice-Président du Conseil de Surveillance
3. Questions diverses

Le Président déclare alors la séance ouverte.

1. Marche des affaires

.....
.....
.....

2. Nomination d'un Vice-Président du Conseil de Surveillance

Le Président fait part au conseil de l'impossibilité du maintien de Monsieur Bernard MULLER dans sa fonction de vice-président du conseil dans la mesure où ce dernier est membre du conseil de surveillance en tant que représentant permanent de la société Murray Avenir et non en son nom propre.

Le conseil prend acte de cette impossibilité et décide, à l'unanimité, d'élire Monsieur Dominique BELLANGER pour son vice-président, pour la durée du mandat du conseil de surveillance, sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat de membre du conseil de surveillance.

Monsieur Dominique BELLANGER avait accepté par avance ces fonctions.

3. Questions diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

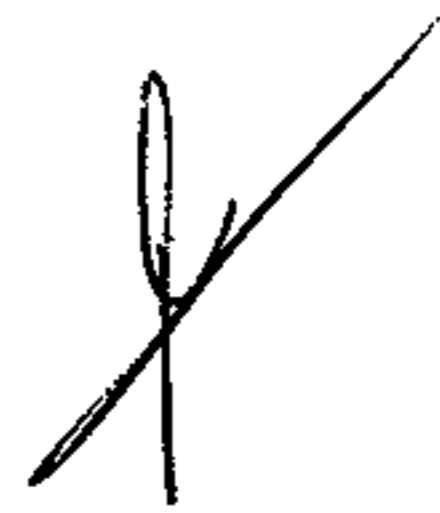
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président du Conseil de Surveillance


Laurent CHEVALIER

Un membre du Conseil


Bernard MULLER